



No de résolution
ou annotation

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 743-12, 886-22, 884-21 et 870-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Le citoyen suivant demande à être entendu :

- M. Rock Caron

423-12-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

MME MARIE LEVERT
MAIRESSE SUPPLÉANTE

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2022.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 13 décembre 2022

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, **le mardi, treizième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux à 19 h**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présentes mesdames les conseillères Isabelle Morin, Annick Latour et Marie Levert ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière par intérim, Madame Audrey-Maude Parisien, greffière adjointe, monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier, madame Anne-Sophie Primeau, directrice adjointe des Services administratifs et trésorière adjointe, madame Marie-Josée Halpin, directrice du Service aménagement du territoire et développement économique ainsi que madame Amélie Hudon, directrice du Service des communications et relations avec le citoyen sont également présents.



No de résolution
ou annotation

424-12-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par madame la conseillère Marie Levert et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

425-12-22

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2023 tel que présenté, au montant de 36 190 650 \$, soit :

Revenus et affectations	
Taxes municipales	29 462 340 \$
Paiements tenant lieu de taxes	720 340 \$
Autres revenus de sources locales	3 731 660 \$
Transferts	537 010 \$
Affectations — Surplus non affecté	1 739 300 \$
	36 190 650 \$
Dépenses et affectations	
Administration générale	6 056 440 \$
Sécurité publique	6 694 410 \$
Travaux publics	9 541 590 \$
Génie	3 085 080 \$
Aménagement du territoire et développement économique	1 507 910 \$
Sport, culture et vie communautaire	3 963 660 \$
Frais de financement	1 474 340 \$
Remboursement de la dette à long terme et fonds de roulement	3 867 220 \$
	36 190 650 \$

ADOPTÉE

426-12-22

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

Il est proposé par madame la conseillère Annick Latour, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour un montant total de 72 308 866 \$ réparti comme suit :

- pour l'année 2023, une somme de 22 510 747 \$
- pour l'année 2024, une somme de 30 111 862 \$
- pour l'année 2025, une somme de 19 686 257 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

La période de questions portant exclusivement sur le budget a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent à être entendus :

- M. Denis Huet
- M^{me} Aurore Forest



No de résolution
ou annotation

427-12-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Annick Latour, appuyée par madame la conseillère Marie Levert et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 32.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2022.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier



No de résolution
ou annotation

